

COFICOM

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 45 48 88 18

CARE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS**

A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

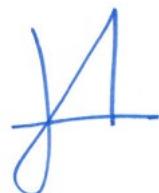
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 12 décembre 2025



Le Commissaire aux Comptes
COFICOM
Jean MORARD

COFICOM

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 45 48 88 18

CARE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique

90-92 avenue du Général Leclerc

93500 Pantin

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CARE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission du présent rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous indiquons que l'opinion ci-dessus s'appuie sur l'examen des principes comptables suivis, sur le contrôle du calcul des fonds dédiés et des legs reportés et sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, en particulier celles tenant à la séparation des exercices. Nous nous sommes également assuré que le compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont établis conformément aux modalités mentionnées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Trésorière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau sur délégation du Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

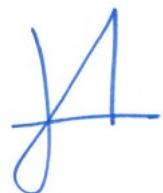
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 décembre 2025



Le Commissaire aux Comptes
COFICOM
Jean MORARD



CARE France

Comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Table des matières

BILAN	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT	- 6 -
PREAMBULE.....	- 8 -
INFORMATIONS GENERALES.....	- 8 -
1. Description de l'objet social de l'entité	- 8 -
2. Description de la nature et du périmètre des activités.....	- 9 -
3. Description des moyens mis en œuvre.....	- 9 -
FAITS MARQUANTS	- 9 -
1. Informations générales et faits significatifs	- 9 -
2. Faits marquants de l'exercice :	- 10 -
3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture.....	- 11 -
REGLES ET METHODES COMPTABLES	- 11 -
1. Règlementation comptable	- 11 -
2. Informations complémentaires	- 12 -
3. Présentation des principales méthodes retenues	- 13 -
4. Changements comptables	- 16 -
Informations relatives aux postes du bilan	- 18 -
• Actif immobilisé	- 18 -
• Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	- 19 -
• Charges constatées d'avance	- 20 -
• Tableau de variation des fonds propres	- 20 -
• Fonds reportés.....	- 20 -
• Tableau de variation des fonds dédiés.....	- 21 -
• Provisions pour risques et charges	- 21 -
• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	- 22 -
• Charges à payer	- 22 -
• Produits constatés d'avance.....	- 23 -
Informations relatives aux postes du compte de résultat.....	- 23 -
• Produits d'exploitation	- 23 -
• Ventilation des concours publics et subventions	- 23 -
• Legs, donations et assurances-vie	- 24 -

• Résultat financier.....	- 24 -
• Résultat exceptionnel.....	- 25 -
• Contributions volontaires en nature	- 25 -
INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER	- 26 -
PREAMBULE.....	- 26 -
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	- 27 -
Notes annexes au compte de résultat par origine et destination.....	- 28 -
1. Notes explicatives sur les produits par origine	- 28 -
2. Notes explicatives sur les charges par destination	- 29 -
3. Modalités de détermination des produits et charges par destination.....	- 30 -
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	- 32 -
Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public	- 33 -
1. Principes	- 33 -
2. Ressources.....	- 33 -
3. Emplois	- 33 -
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	- 34 -
• Effectif	- 34 -
• Rémunération.....	- 34 -
• Honoraires du commissaire aux comptes	- 34 -
• Engagements hors bilan	- 34 -
ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES (EAR) PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)	- 36 -
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025-26.....	- 37 -

BILAN

Bilan actif

ACTIF	30/06/2025			30/06/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	441 573	353 933	87 640	144 033
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	353 933	87 640	144 033
Autres	-		-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	-
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	772 399	267 331	505 068	283 472
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage				
Autres immobilisations corporelles	772 399	267 331	505 068	283 472
Immobilisations corporelles en cours	-			
Avances et acomptes	-			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	300 053	-	300 053	325 538
Immobilisations financières	152 461	29 833	122 628	169 864
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	152 461	29 833	122 628	169 864
Total (I)	1 666 485	651 097	1 015 388	922 908
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (1):	50 834 595	277 459	50 557 137	73 192 659
Créances clients et comptes rattachés	33 732		33 732	-
Créances reçues par legs ou donations	17 496		17 496	70 919
Autres créances	50 783 368	277 459	50 505 909	73 121 740
Valeurs mobilières de placement:	110 711		110 711	107 477
Autres titres	110 711		110 711	107 477
Disponibilités	18 834 520		18 834 520	25 341 173
Charges constatées d'avance	216 423		216 423	288 833
Total (II)	69 996 250	277 459	69 718 792	98 930 142
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)	61 176		61 176	68 458
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	71 723 911	928 556	70 795 355	99 921 507

Bilan Passif :

PASSIF	30/06/2025	30/06/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise	834 417	834 417
Fonds propres statutaires	10 000	10 000
Fonds Enfants Roumains	821 174	821 174
Fonds Carbone	3 243	3 243
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires.	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves:	5 235 230	4 655 199
Réserve générale	5 235 230	4 655 199
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice: excédent ou (déficit)	41 442	580 031
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total (I)	6 111 089	6 069 647
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	312 919	366 856
Fonds dédiés	1 252 231	2 243 706
Total (II)	1 565 150	2 610 561
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	802 407	1 683 319
Provisions pour charges	125 338	90 919
Total (III)	927 745	1 774 238
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 090	1 717 500
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Concours bancaires courants	-	-
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 759 109	4 456 750
Dettes des legs ou donations	4 628	29 589
Dettes fiscales et sociales	1 149 335	1 852 816
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	121 467	654 075
Produits constatés d'avance	56 848 620	80 466 000
TOTAL (IV)	61 905 248	89 176 729
Ecarts de conversion Passif (V)	286 123	290 332
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	70 795 355	99 921 507

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		1 040	3 560
Ventes de biens et services		-	-
Ventes de biens		-	-
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		-	-
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		36 265 792	46 761 015
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consomptible		-	-
Ressources liées à la générosité du public		9 414 490	9 465 032
Dons manuels		9 116 392	9 147 952
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		298 098	317 079
Contributions financières		8 082 028	12 261 971
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		966 597	333 751
Utilisation des fonds dédiés et reportés		1 906 671	1 782 360
Autres produits		215 336	549 016
Total des Produits d'Exploitation	(I)	56 851 954	71 156 705
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		14 090 620	18 816 976
Impôts, taxes et versements assimilés		606 406	685 905
Salaires et charges sociales		8 629 267	11 226 618
Dotations aux amortissements et aux provisions:			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		161 265	178 322
Sur immobilisations: dotations aux provisions		-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions		249 204	42 254
Pour risques et charges: dotations aux provisions		448 702	483 308
Reports en fonds dédiés		915 196	434 699
Autres charges		31 989 115	39 268 722
Total des Charges d'Exploitation	(II)	57 089 775	71 136 803
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	- 237 821	19 902
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		3 234	4 141
Autres intérêts et produits assimilés		86 547	31 370
Reprises sur provisions financières et transfers de charges		394 643	662 941
Différences positives de change		125 295	649 337
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total	(III)	609 718	1 347 789
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions financières		81 879	394 643
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		163 782	450 793
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 566	-
Total	(IV)	255 227	845 436
2. RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	354 491	502 353
3. RESULTAT COURANT avant impôts	(I - II + III - IV)	116 670	522 255

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produit sur opérations de gestion	-	64 249	
Produits sur opérations en capital	350	200	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
Total	(V)	350	64 449
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur opérations de gestion	-	6 673	
Charges sur opérations en capital	75 579	-	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	
Total	(VI)	75 579	6 673
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)	- 75 229	57 776
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
Total des produits	(I+III+V)	57 462 022	72 568 943
Total des charges	(II+IV+VI)	57 420 580	71 988 912
EXCEDENT OU DEFICIT (-)		41 442	580 031

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat / Mécénat		188 336	331 245
Prestations en nature		-	-
Dons en nature		-	-
Total		188 336	331 245
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		-	-
Mise à disposition gratuite des biens		-	-
Prestations en nature		-	-
Personnel bénévole		188 336	331 245
Total		188 336	331 245

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

• Total du bilan :	70 795 355 €
• Total des produits d'exploitation :	56 851 954 €
• Résultat comptable de l'exercice (Bénéfice) :	41 442 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, l'exercice précédent clos le 30 juin 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le conseil d'administration.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

INFORMATIONS GENERALES

1. Description de l'objet social de l'entité

CARE France a pour but de lutter contre la pauvreté et d'apporter assistance et aide sous quelque forme que ce soit, relative à la formation, à l'éducation, à la protection, à la santé et à l'alimentation des personnes les plus vulnérables tant en France qu'en Europe et dans les pays en voie de développement.

« Nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et tout le monde vit dans la dignité et la sécurité.

Nous plaçons les femmes et les filles au centre de notre action car nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tout le monde n'accèdera pas à l'égalité des droits et aux mêmes opportunités. »

Cette approche globale défend le respect des droits humains aussi bien dans des contextes d'urgence que de développement.

CARE lutte contre les causes multiples de l'extrême pauvreté, en développant des programmes complémentaires dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, des urgences, de la réhabilitation, de la santé maternelle, sexuelle et reproductive et la vie exempte de violence, de l'empowerment des femmes, de la sécurité alimentaire, de la résilience au changement climatique, de l'accès aux services de base (santé, eau et assainissement...), de l'éducation et la protection de l'enfance.

2. Description de la nature et du périmètre des activités

Le réseau CARE regroupe 21 organisations nationales qui mettent en œuvre ensemble chaque année entre 1000 et 1500 projets dans le monde. Les membres sont des organisations indépendantes et ont le contrôle total de l'utilisation de leurs ressources.

CARE France collecte des fonds institutionnels et privés (donateurs individuels et entreprises) pour mettre en œuvres des projets humanitaires et de développement dans les pays en développement.

Les fonds institutionnels sont obtenus en remportant les appels à propositions de bailleurs publics tels l'Union Européenne et l'AFD. Les appels à proposition sur lesquels CARE se positionne répondent aux objectifs et à la stratégie mis en œuvre par CARE.

CARE France répond à des appels qui concernent de nombreux pays dans le monde et travaille en particulier dans le bureau local dont elle assume la responsabilité opérationnelle, à savoir, le Liban. Les bureaux locaux du Cameroun et de Madagascar dont elle avait jusqu'ici la responsabilité ont été transféré à CARE USA au cours de l'exercice.

En Roumanie et en Moldavie, CARE France travaille avec un partenaire privilégié, la Fondation SERA ROMANIA.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les projets réalisés sont mis en œuvre par des bureaux locaux placés sous la responsabilité légale et managériale de l'un des membres du réseau CARE International. Ce rôle a été confié à CARE France pour le Liban, le Cameroun (jusqu'au 30 septembre 2024) et Madagascar (jusqu'au 30 septembre 2024) où CARE France assure le financement et la responsabilité opérationnelle des bureaux locaux.

Les bureaux locaux disposent des moyens financiers apportés par le Siège français ou par d'autres membres du réseau. Les moyens humains sont ceux des bureaux locaux (nationaux ou expatriés) ou ceux de partenaires locaux de mise en œuvre comme en Roumanie et Moldavie via la Fondation SERA Romania.

FAITS MARQUANTS

1. Informations générales et faits significatifs

Fondé en 1945, CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. Notre objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre les droits humains.

La période allant de juillet 2024 à juin 2025 a été marquée par des bouleversements sans précédent dans le secteur de l'aide internationale.

La décision du gouvernement américain, en début d'année 2025, de suspendre puis de réduire drastiquement les financements de l'USAID a profondément fragilisé l'écosystème mondial de la solidarité, touchant directement de nombreuses ONG partenaires, dont CARE.

Dans le même temps, les budgets de l'aide publique au développement française et européenne font l'objet de fortes contraintes, accentuant la pression sur les acteurs du secteur.

Sur le terrain, les crises humanitaires se sont multipliées : la guerre en Ukraine se poursuit, tandis que le conflit au Proche-Orient s'est intensifié, aggravant la situation humanitaire à Gaza et dans les pays voisins. D'autres crises, moins médiatisées — insécurité alimentaire en Afrique de l'Est et de l'Ouest, dérèglements climatiques, déplacements de populations — continuent de frapper des millions de personnes.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, CARE France a maintenu ses interventions et renforcé ses partenariats au sein de la confédération CARE.

Grâce à la mobilisation de nos équipes et à la générosité de nos donatrices et donateurs, nous avons pu protéger et accompagner les populations les plus vulnérables, tout en poursuivant notre engagement pour l'égalité de genre, la justice climatique et la sécurité alimentaire.

2. Faits marquants de l'exercice :

En septembre 2024, Israël a lancé une série d'attaques sur le Liban dont les conséquences ont mobilisé les équipes de notre bureau pays sur place. Le personnel de Care Liban a organisé une réponse d'urgence afin de venir en aide aux nombreux réfugiés qui ont quitté le sud du pays, bombardé. La mobilisation du réseau CARE a permis un envoi significatif de fonds soutenant ces actions.

Au 1^{er} octobre 2024, CARE France a transféré ses bureaux pays du Cameroun et Madagascar vers Care USA qui assure depuis cette date la gestion opérationnelle des projets menés dans ces pays.

Fin janvier 2025, l'arrêt brutal de l'activité de l'USAID a profondément déstabilisé le secteur de l'aide internationale et CARE USA en particulier. Le gouvernement Trump a suspendu pour 90 jours l'ensemble de l'aide étrangère au développement, avant de mettre un terme à environ 85 % des projets, soit une réduction estimée à près de 50 milliards de dollars sur une enveloppe globale d'environ 60 milliards, représentant près de 40 % de l'aide mondiale.

Ce séisme a entraîné des arrêts d'activités, restructurations et licenciements dans de nombreuses ONG américaines et internationales. CARE USA a dû revoir en profondeur ses sources de financement et son modèle opérationnel.

Après plusieurs mois de crise, et grâce au travail conduit par CARE USA avec l'appui de la confédération CARE, la situation est redevenue viable à court et moyen terme, mais reste incertaine à plus long terme.

Le Conseil d'Administration et les équipes de CARE France ont suivi cette évolution avec la plus grande attention, compte tenu des risques que cette situation faisait peser sur son propre modèle opérationnel et sa capacité à conduire ses projets. Nous avons soutenu CARE USA, y compris financièrement, à travers des avances de trésorerie et des contributions spécifiques, afin d'assurer la continuité des programmes communs.

Enfin, ces événements sont intervenus dans un contexte plus large de contraction des budgets de l'aide internationale, tant au niveau français qu'européen, renforçant les incertitudes pesant sur le secteur. Un plan de gestion de crise et des indicateurs de suivi ont été mis en place pour piloter au mieux l'organisation dans cette période incertaine.

Le 10 mars 2025, CARE France a quitté ses locaux du 71 rue Archereau à Paris (19) pour emménager à Pantin au 90-92 de l'avenue du Général Leclerc. Ces nouveaux locaux, plus grands, plus modernes et sobres énergétiquement, offrent de meilleures conditions de travail à l'ensemble de nos salariés.

Le service financier a continué ses efforts d'amélioration des process. Un audit des fonctions comptables et financières a été mené par E&Y avec la mise en place d'un plan d'action accompagné par le cabinet Baker Tilly impliquant une revue des process, une mise à jour de nos procédures, une réorganisation de nos services, matérialisée par l'arrivée d'un responsable comptable d'expérience.

3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Du fait, notamment, des décisions du gouvernement américain, la finalisation du traitement comptable et financier lié au transfert des bureaux pays n'a été possible qu'en octobre, ce qui a engendré une charge de travail supplémentaire dans le cadre de la clôture annuelle.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la règlementation en vigueur résultant :

- du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs si applicables à l'entité.

2. Informations complémentaires

Les comptes annuels intègrent la comptabilité de :

- CARE International au Cameroun, placée sous la responsabilité de CARE France depuis 2008 (jusqu'au 30 septembre 2024 – date du transfert vers CARE USA);
- CARE International au Liban, sous la responsabilité de CARE France depuis mai 2013 ;
- CARE International à Madagascar, sous la responsabilité de CARE France depuis le 1er juillet 2016 (jusqu'au 30 septembre 2024 – date du transfert vers CARE USA)

Au siège, tout comme dans les bureaux pays de Care France (Liban, Cameroun et Madagascar), les charges sont constatées en fonction des charges réellement engagées, et les produits sont alignés sur les charges réelles.

3. Présentation des principales méthodes retenues

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

▪ Logiciels	1 à 3 ans
▪ Agencements & aménagements des constructions	5 à 10 ans
▪ Matériel informatique	3 et 5 ans
▪ Mobilier de bureau	3 et 5 ans

Les travaux d'aménagement des locaux du siège sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial et ce depuis mars 2025, date à laquelle ils ont été achevés. Les précédents travaux réalisés dans les précédents locaux de la rue Archereau, non totalement amortis, ont été dépréciés compte tenu du déménagement.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture.

Il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 277 K€ sur le poste « autres créances » relative à des créances non certaines sur les bureaux pays.

- Ecarts de conversion (actif et passif)

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été évaluées à la clôture de l'exercice aux taux de clôture.

Les différences de conversion liées à l'application du taux à la date de clôture sont inscrites en comptes d'écart de conversion :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6, à savoir des positions nettes de change et des provisions par devises et par date d'échéance.

- Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Le système de traitement des dons rattache chaque donneur à sa campagne de prospection d'origine.

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées ;
- les remboursements aux bailleurs de la part non utilisée.

- Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée au moment de l'arrêté des comptes.

Les risques inhérents à des opérations ayant un lien direct avec l'exercice sont provisionnés en fonction des probabilités de charges connues au moment de l'arrêté des comptes annuels.

Indemnités de fin de carrière

L'association applique la méthode préférentielle de provisionnement de l'engagement des indemnités de fin de carrière.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 125 338 €

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont :

- | | |
|---|--------|
| - Âge de départ à la retraite retenu : | 65 ans |
| - Taux d'actualisation : | 3,70% |
| - Indice d'évolution des rémunérations : | 3,50% |
| - Taux de charges patronales : | 50% |
| - Ancienneté nécessaire ouvrant droits à une indemnité à la retraite (règles internes) : 1 mois de salaire à partir de 10 ans d'ancienneté et 3 mois de salaire au-delà de 15 ans d'ancienneté. | |

- Llegs et fonds reportés

Date d'entrée en comptabilisation et évaluation

Une **assurance-vie** dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité conformément à l'article 213-3 du règlement ANC 2018-06.

Les **biens et dettes reçus par legs** sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Concernant les legs, « date d'acceptation » s'entend comme la date de comptabilisation des biens et dettes à la date d'acceptation, à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure ou à la date de levée de la dernière condition suspensive (Article 213-5 du règlement ANC 2018-06).

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

A la date d'acceptation, les **biens provenant de legs ou de donations** sont comptabilisés à l'actif du bilan de l'Association :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les **passifs provenant des legs ou donations** sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;

- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Opérations de clôture – Fonds reportés

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif du bilan dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision au sein de l'association.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

- Contributions volontaires en nature

L'Association valorise les contributions volontaires en nature. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

- Changement de réglementation comptable

Néant.

- Autres changements comptables

- Changements de présentation au cours de l'exercice 2025 :

Néant

- Provisions pour risques de change

La dépréciation de la livre libanaise sur le marché parallèle fluctuant au gré des interventions de la banque du Liban a conduit à la constatation d'une provision pour risque de change de 340 000 € à la clôture 2023, correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours. Celle-ci figure toujours dans les provisions à la clôture du 30/06/2025 à hauteur de 100 000 €, une reprise de 240 000 € ayant été réalisée lors de cet exercice.

Informations relatives aux postes du bilan

- Actif immobilisé

Valeurs brutes

IMMobilisations (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	441 573	-	-	441 573
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	-	-	441 573
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	775 780	471 958	475 340	772 399
Installations, agencements et aménagements	259 709	328 308	259 709	328 309
Matériel de transport	170 599	-	170 599	-
Matériel informatique	242 243	59 326	38 116	263 453
Mobilier de bureau	103 229	84 324	6 916	180 637
Biens reçus par legs destinés à être cédés	325 538	-	25 486	300 053
Immobilisations financières	169 864	157	17 559	152 461
Revolving fund CARE International	45 500	-	-	45 500
Intérêts à recevoir sur immobilisations financières	5 087	157	-	5 244
Dépôts de garantie	119 276	-	17 559	101 717
TOTAL	1 712 755	472 115	518 385	1 666 485

Amortissements

AMORTISSEMENTS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	297 539	56 394	-	353 933
Immobilisations corporelles	492 308	104 870	329 846	267 331
Installations, agencements et aménagements	180 630	37 715	200 800	17 545
Matériel de transport	64 529	27 551	92 080	-
Matériel informatique	195 227	34 874	35 809	194 292
Mobilier de bureau	51 921	4 730	1 157	55 494
Immobilisations financières	-	29 833	-	29 833
Dépôts de garantie	-	29 833	-	29 833
TOTAL	789 846	191 097	329 846	651 097

- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (En euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	152 461	152 461	-
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	33 732	33 732	-
Créances reçues par legs ou donations	17 496	17 496	-
Autres créances	50 783 368	21 228 080	29 555 288
Charges constatées d'avance	216 423	216 423	-
TOTAL (2)	51 203 480	21 648 192	29 555 288
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Prêts récupérés en cours d'exercice	-		

(2) dont des « Produits à recevoir » pour un montant de 95 078 € répartis par bénéficiaires de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	Montant brut
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	5 244
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	89 834
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	95 078

- Détail des Autres créances

Autres créances (en euros)	Montant brut
Avances sur projets	4 466 836
Personnel et comptes rattachés	-
Organismes sociaux	39 095
Autres impôts et taxes	-
Créances bailleurs et Subventions	44 959 542
Débiteurs divers	1 317 895
TOTAL	50 783 368

- Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges d'exploitation	216 423	288 833
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	216 423	288 833

- Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres (en euros)	A l'ouverture 01/07/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture 30/06/2025
		Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise	834 417							834 417
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	4 655 199	580 031						5 235 230
Report à nouveau	-	-						-
Résultat de l'exercice	580 031	580 031		41 442				41 442
Situation nette	6 069 647	-		41 442		-		6 111 088
Fonds propres consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	6 069 647	-		41 442		-		6 111 088

- Fonds reportés

Tableau de variation des fonds reportés (en euros)	A l'ouverture de l'exercice	Reports en fonds reportés	Utilisations des fonds reportés	Solde à la clôture de l'exercice
Total des Fonds reportés	366 856	250 182	304 118	312 920

- Tableau de variation des fonds dédiés

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES (ART 431-6)

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes(1)							
Fonds Aider les autres Madagascar	-					-	
Fonds Aider les autres Siège	-					-	
Fonds Aider les autres Cameroun	-					-	
Ressources liées à la générosité du public(1)	2 243 705	915 196	1 906 671		-	1 252 231	
Fonds Aider les autres Siège	186 167					186 167	
Fonds Aider les autres Cameroun	0					0	
Fonds Aider les autres Madagascar	30 301		30 301			0	
Fonds Solidarité Enfants roumains abandonnés	1 557 839	854 269	1 461 073			951 035	
Fonds Séisme Turquie/Syrie	65 985		65 985			0	
Fonds Afghanistan 21	-						
Fonds d'urgence	56 909	52 313	56 009			53 213	
Fonds d'urgence Ukraine	264 546		217 157			47 389	
Fonds Maroc / Séisme	76 146		76 146			0	
Fonds Lybie / Tempête Daniel	5 812					5 812	
Fonds Liban / Emergency CIL Haiti		8 614				8 614	
TOTAL	2 243 705	915 196	1 906 671		-	1 252 232	

Les fonds dédiés « Aider les autres » ont été reclassés dans le rubrique « Ressources liées à la générosité du public » car ces fonds correspondent à des ressources collectées auprès du public bien que reversées à Care France par un autre organisme.

- Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE SUIVI DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 774 238	500 748	1 347 241	927 745
Provisions pour risques	1 683 319	375 410	1 256 322	802 406
Provisions pour pensions et obligations similaires	90 919	125 338	90 919	125 338
Provisions pour charges et legs sur donations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	1 774 238	500 748	1 347 241	927 745
(A)			(A)	(B)
Ventilation des dotations de l'exercice		Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	448 702	52 046	-	
(B)				
Ventilation des reprises de l'exercice		Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	952 599	394 643	-	

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement :

- un risque sur une fraude réalisée par un sous récipiendaire sur le projet Fonds Mondial (116 K€)
- de la TVA à récupérer au Cameroun, dont le remboursement n'est pas assuré (106 K€)
- un risque de fraude et dépenses inéligibles sur un projet à Madagascar pour 60 K€
- un risque sur un rappel d'indemnité de départ pour le personnel du Liban ayant quitté l'organisation depuis 2017 (203 K€)

Une provision pour risque de change de 100 K€ a été passée dans les comptes du Liban correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours ;

La provision pour charges couvre l'indemnité de départ à la retraite pour 125 K€.

- Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (En euros)	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont (1) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	22 090	22 090		
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 759 109	3 759 109		
Dettes des legs ou donations	4 628	4 628		
Personnel et comptes rattachés	524 862	524 862		
Dettes fiscales et sociales	624 472	624 472		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	121 467	121 467		
Produits constatés d'avance	56 848 620	19 409 720	37 438 900	-
TOTAL	61 905 249	24 466 349	37 438 900	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	436 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 131 410			

CARE France a souscrit un crédit de 2,3 M€ en mai 2022 auprès de la BNP Paribas qui fera l'objet de déblocages en plusieurs tirages. Au 30 juin 2025, le montant restant à rembourser s'élève à 22K€.

- Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2025	30/06/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 682	456 601
Dettes fiscales et sociales	819 765	1 357 594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 467	654 075
TOTAL	1 202 913	2 468 270

- Produits constatés d'avance

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Informations relatives aux postes du compte de résultat

- Produits d'exploitation

Produits d'exploitation (en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Cotisations	1 040	3 560
Ventes de biens et services	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	36 265 792	46 761 015
Ressources liées à la générosité du public	9 414 490	9 465 032
Contributions financières	8 082 028	12 261 971
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	966 597	333 751
Utilisation des fonds dédiés	1 906 671	1 782 360
Autres produits d'exploitation	215 336	549 016
TOTAL	56 851 954	71 156 705

- Ventilation des concours publics et subventions

Détail des subventions (en euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Agences des Nations-Unies	1 531 153	15 112 226	- 13 581 072
Bureaux Care	3 558 505	583 773	2 974 732
France	18 194 060	22 733 451	- 4 539 392
Union Européenne	9 867 817	5 331 008	4 536 808
Autres subventions	3 114 258	3 000 557	113 701
TOTAL	36 265 792	46 761 015	- 10 495 223

- Legs, donations et assurances-vie

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Il regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Legs, donations ou assurances-vie (En euros)	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS	808 280	605 533
Montant perçu au titre d'assurances vie	-	-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	250 182	420 439
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	253 980	21 129
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	304 118	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	163 966	
CHARGES	510 182	288 454
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	260 000	25 744
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	250 182	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	262 710	
Transfert des legs affectés en fonds dédiés	-	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	298 098	317 079

- Résultat financier

Le résultat financier pour 354 K€ résulte essentiellement des effets de change constatés sur les projets en devises.

- [Résultat exceptionnel](#)

Le résultat exceptionnel pour + 75 K€ résulte principalement des reprises de provisions exceptionnelles.

- [Contributions volontaires en nature](#)

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, l'association a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par l'association. Les contributions volontaires en nature mentionnées en pied de compte de résultat sont valorisées au coût de revient et s'élèvent à 188 336 € de mécénat.

- **Care France : 188 336 €**

Mise à disposition à titre gracieux de salariés dans le cadre de conventions de mécénat de compétences et réalisation de prestations de services à titre gratuit par les partenaires suivants :

- BNP : mise à disposition d'un consultant Inclusive Business valorisée à 138 K€ ;
- WAVESTONE : mises à disposition de consultants pour des projets liés au crédit carbone et à la cybersécurité valorisées à 24 K€.
- FRIDAY PARIS : conseil en relations publiques valorisé à 12K€
- WEMANITY : accompagnement en gestion de projet : 8 K€
- AGENCE INTREPIDE : accompagnement en gestion de projet : 5 K€

INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER

PREAMBULE

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits de la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1		4	
1.2 Dons, legs et mécénat				
Dons	9 239	9 239	9 143	9 143
Legs	298	298	317	317
Mécénats	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
Total 1 - Produits de la générosité du public	9 538	9 537	9 463	9 460
2. Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0			
2.2 Parrainage des entreprises	0			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	8 014		12 957	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 210		980	
Total 2 - Produits non liés à la générosité du public	9 225		13 937	
3. Subventions et autres concours Publics	35 432		46 390	
4. Reprises sur Provisions et dépréciations	1 361		997	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 907	1 907	1 782	1 782
Total	57 462	11 443	72 569	11 242
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	105	9	120	8
Versements à des organismes en France	267	147	141	133
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	44 699	4 376	55 177	4 396
Versements à des organismes à l'étranger	2 697	1 643	7 547	1 697
Total 1 - Missions Sociales	47 768	6 175	62 985	6 234
2. Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 207	4 019	4 357	4 357
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	361	32	626	41
Total 2 - Frais de recherche de fonds	4 568	4 052	4 983	4 398
3. Frais de fonctionnement et autres charges	3 379	301	2 666	175
4. Dotations aux provisions et dépréciations	790		920	
5. Impôts sur les bénéfices	0		0	
6. Report en fonds dédiés sur l'exercice	915	915	435	435
Total	57 421	11 443	71 989	11 242
Excedent ou Déficit	41		580	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	189	-	331	-
- Bénévolat / Mécénat	172		130	
- Prestations en nature				
- Dons en nature	17		202	
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-		-	
3. Concours publics en nature	-		-	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	188		331	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	16	-	196	-
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	16		196	
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement	172		135	
TOTAL	188		331	

Notes annexes au compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

1. Notes explicatives sur les produits par origine

• Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique comprend les **cotisations** perçues des membres qui sont sans contrepartie (2 K€ en lien avec les données au compte de résultat), les **dons** spontanés des particuliers et des entreprises ou les dons versés à la suite de nos campagnes d'appel à dons et les **legs** reçus ainsi que les produits du mécénat pour un total de 9 538 K€.

Ces ressources peuvent être directement affectées aux missions sociales, si c'est le souhait des donateurs, ou être affectés en fonction des besoins des projets, lorsque les donateurs ne précisent pas de souhait d'affectation.

L'identification de ces ressources est permise par une comptabilisation par nature dans les comptes généraux et par une comptabilisation analytique pour l'affectation aux différents projets et thématiques.

- Produits non liés à la générosité du public

Les **contributions financières sans contrepartie** correspondent aux contributions et subventions octroyées par d'autres organismes non publics à but non lucratif (8 014 K€ en 2025 contre 12 957 K€ en 2024).

La rubrique « **Autres produits non liés à la générosité du public** » pour un montant de 1210 K€ (contre 980 K€ en 2024) comprend :

- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers, produits exceptionnels).

- Subventions et autres concours publics

La rubrique « **subventions et autres concours publics** » pour 35 432 K€ contre 46 390 K€ en 2024 comprend :

- les subventions d'exploitation versées ;
- les concours publics.

2. Notes explicatives sur les charges par destination

Les actions de CARE France sont décrites dans la première partie du rapport dans la Description de l'objet social de l'entité.

- Charges des missions sociales

Les missions sociales représentent 83 % des emplois de l'exercice.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent le financement des activités, des charges du personnel et des frais de fonctionnement de nos structures dans les différents pays d'intervention.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées.

- Frais de recherche de fonds

La rubrique « **Frais d'appel à la générosité du public** » pour 4 207 K€ en 2025 contre 4 357 K€ en 2024 comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action, à savoir les charges salariales, les charges de prospection, de gestion des fichiers et de toutes les charges liées aux campagnes de dons.

Les « **Frais de recherche d'autres ressources** » s'élèvent à 361 K€ contre 626 K€ en 2024, et comprennent les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

L'ensemble de ces charges sont suivies par une comptabilité analytique dans un budget spécifique.

- Frais de fonctionnement

La rubrique « **Frais de fonctionnement** » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de CARE (3 379 K€ contre 2 666 K€ en 2024).

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes (pour leur part, le cas échéant, non rattachable aux missions sociales de l'association) :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière ;
- moyens généraux ;
- informatique.

3. Modalités de détermination des produits et charges par destination

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir des imputations analytiques, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement.

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques analytiques. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Cependant, les frais de structure (loyer, charges, équipement, consommables...) et les salaires du siège de l'association sont ventilés sur les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement au prorata des effectifs et de leurs coûts salariaux selon les clés suivantes :

- Les équipes Programmes sont affectées à 100% en mission sociale.
- Les équipes Marketing sont affectées à 100% aux frais de recherche de fonds, cependant la responsable du service Marketing est affectée à 70% en frais de recherche de fonds et à 30% en fonctionnement pour la part de son activité en matière d'information et de communication.

- Les équipes Partenariats entreprise sont affectées à 50% aux missions sociales (RSE) et à 50% en frais de recherche de fonds (collecte auprès des entreprises et fondations).
- L'équipe information et communication est affectée à 100% aux frais de fonctionnement.
- L'équipe Comptabilité et Finances et l'équipe Ressources Humaines sont affectées à 50% aux missions sociales et à 50% aux frais de fonctionnement (y compris le Directeur administratif et financier) ; les postes d'audit interne sont affectés à 100% aux missions sociales.
- La Direction générale est affectée à 50% aux missions sociales et 50% aux frais de fonctionnement et autres charges.

Concernant la colonne intitulée "dont générosité du public" du CROD :

- les produits de la générosité du public sont reportés à l'identique, ainsi que les reprises de fonds dédiés issus de la générosité du public
- les charges par destination sont imputées en deux étapes :
 - celles identifiées en analytique comme financées par de la générosité publique sont imputées dans cette colonne (essentiellement les frais d'appel de fonds à la générosité du public, et les charges sur projets reliées aux produits de la générosité du public)
 - les charges résiduelles sont affectées aux différents postes de charges selon les clés suivantes :

Actions réalisées par l'organisme en France	0,20%
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	86,78%
Versements à des organismes en France	0,52%
Versements à des organismes à l'étranger	5,24%
Frais de recherche d'autres ressources	0,70%
Frais de fonctionnement et autres charges	6,56%
	100,00%

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales			1. Produits de la générosité du public		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées directement	9	8	1.2 Dons, legs et mécénat		
Frais de suivi des programmes (siège)			Dons manuels non affectés	8 439	8 262
Versements à des organismes en France	147	133	Dons manuels affectés	799	881
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement	4 376	4 396	Legs et autres libéralités affectés	298	317
Versements à des organismes à l'étranger	1 643	1 697	Mécénats		
Total 1 - Missions Sociales	6 175	6 234	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
			Total 1 - Produits de la générosité du public	9 537	9 460
2. Frais de recherche de fonds					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
Frais d'appel et de traitement de dons	4 019	4 357			
Frais d'appel et de traitement des legs					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
Frais de recherche des autres fonds privés	32	41			
Frais de recherche des subventions publiques					
Total 2 - Frais de recherche de fonds	4 052	4 398			
3. Frais de fonctionnement et autres charges					
Frais d'information et de communication	111	115			
Autres frais de fonctionnement	190	60			
Total 3 - Frais de fonctionnement et autres charges	301	175			
Total	10 528	10 807		Total	9 537
4. Dotations aux provisions et dépréciations			2. Reprises sur Provisions et dépréciations		
			Reprises de provisions		
			Total 2 - Reprises sur Provisions et dépréciations		
5. Report en fonds dédiés sur l'exercice	915	435	Total 3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 907	1 782
Excedent de la Générosité du Public					
TOTAL	11 443	11 242		Déficit de la Générosité du Public	
			Ressources reportés liés à la générosité du public en début d'exercice (Hors fonds dédiés)	3 173	3 173
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportés liés à la générosité du public en fin d'exercice (Hors fonds dédiés)	3 173	3 173

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales			Bénévolat / Mécénat		
Réalisées en France			Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2. Frais de recherche de fonds					
3. Frais de fonctionnement et autres charges					
Total				Total	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	N	N-1
Début d'exercice	2 244	3 591
(-) Utilisation	-1 907	-1 782
(+) Report	915	435
Fin d'exercice	1 253	2 244

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public

1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de se référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- de la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- de la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- de l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

2. Ressources

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté ci-dessus.

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par CARE.

3. Emplois

Le CER montre que :

- 54 % des emplois sont affectés aux missions sociales
- 8% des emplois sont reportés en fonds dédiés pour de futurs exercices
- 35,4 % des emplois sont affectés aux frais de recherche de fonds.
- 2,6 % des emplois sont affectés aux frais de fonctionnement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif

Au 30 juin 2025		France			Liban			TOTAL		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Effectifs sous contrat CARE France	Total	19	52	71	1	1	2	20	53	73
Effectifs sous contrat local	Total			-	31	42	73	31	42	73
	TOTAL	19	52	71	32	43	75	51	95	146
		27%	73%	100%	43%	57%	100%	35%	65%	100%

- Rémunération

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2025, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 91 K€.

- Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élèvent à 60 000 € TTC.

- Engagements hors bilan

➤ Engagements donnés

- Engagements pris sur les programmes signés et non encore couverts

Les engagements pris sur les programmes signés au 30 juin 2025 et non encore couverts à la date d'arrêté des comptes sont évalués à 260 K€.

- Engagements pris sur les projets du Fonds mondial

Le transfert du bureau de Care Cameroun vers Care USA qui assure depuis cette date la gestion opérationnelle des projets menés dans ces pays a pour conséquence la cession des actifs et passifs du contrat du Fonds Mondial signé en décembre 2023 par Care Cameroun, pour le compte de Care France pour un total de 31 195 438, 00 € et 29 916 384,41 € respectivement

Les contrats avec les partenaires sur ce projet ont été signés par Care Cameroun. Ce dernier enregistre désormais dans sa comptabilité tous les flux financiers relatifs au projet du Fonds mondial à compter du 1er octobre 2024 y compris les encaissements liés au financement des dépenses du projet par le Fonds Mondial.

Care France continue de percevoir les ICR comme lorsque que Care Cameroun était CO de Care France à hauteur d'environ 4,85% (1% sur les dépenses liées à la gestion des approvisionnements et des stocks, 5% sur les dépenses gérées par les sous partenaires, 7% sur les dépenses gérées par CARE CAMEROUN) du montant des dépenses déclarées par Care Cameroun et demeure responsable de la bonne exécution des actions relatives à ce projet vis-à-vis du Fonds mondial.

Le montant en engagement hors bilan sur ce projet s'élève à 17 086 026 € au 30 juin 2025 et constitue le solde des dépenses directes à justifier par CARE Cameroun (sous l'égide de Care US).

➤ *Engagements reçus*

Néant.

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES (EAR) PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)

La version détaillée de l'EAR provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande au siège.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ROYAUME-UNI	1 287 552
SUISSE	56 745
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	44 314
PAYS-BAS	21 710
BELGIQUE	10 836
PORTUGAL	10 430
ALLEMAGNE	6 395
CANADA	2 386
AFGHANISTAN	2 069
LUXEMBOURG	1 898
IRLANDE	1 835
MONACO	1 585
ESPAGNE	1 524
ITALIE	1 428
AUTRICHE	783
SENÉGAL	572
SINGAPOUR	531
BRÉSIL	499
NORVÈGE	348
AUSTRALIE	334
MEXIQUE	295
SUÈDE	290
LITUANIE	240
NOUVELLE ZÉLANDE	210
MAROC	210
ANDORRE	200
THAÏLANDE	192
ÉMIRATS ARABES UNIS	170
COLOMBIE	148
CÔTE D'IVOIRE	126
GRÈCE	125
ALGÉRIE	121
TUNISIE	120
ROUMANIE	120
MALI	120
HONG KONG	120
REPUBLIQUE TCHÈQUE	110
PORTO RICO	100
GABON	60
GHANA	50
CENTRAFRICAINE (République)	40
YEMEN	37
POLOGNE	35
CORÉE (République de)	35
HONGRIE	25
KAZAKSTAN	9
RWANDA	2
ÉGYPTE	1
TOTAL DES DONS (ETRANGER)	<u>1 457 085</u>

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025-26

L'exercice 2025-2026 s'ouvrira dans un contexte international profondément transformé par la réduction massive de l'aide américaine et la recomposition des équilibres de financement de la solidarité internationale.

CARE France poursuivra ses efforts pour sécuriser et diversifier ses ressources, tout en accompagnant la confédération dans l'adaptation de son modèle économique et opérationnel.

Sur le terrain, nos priorités resteront centrées sur les crises humanitaires persistantes, , où la situation dans de nombreux endroits demeure extrêmement volatile, et notamment au Liban, où nos équipes continuent d'intervenir auprès des populations vulnérables. Nous poursuivrons également nos actions, avec un accent particulier sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomisation des femmes.

Au niveau institutionnel, l'année sera marquée par la consolidation du transfert des bureaux de Madagascar et du Cameroun, désormais pleinement intégrés dans le modèle opérationnel de CARE USA.

L'installation dans nos nouveaux locaux de Pantin nous a permis de franchir une nouvelle étape de la vie de CARE France. Nous en profiterons pour continuer à développer une organisation plus collaborative, moderne et ancrée dans ses valeurs.

Enfin, dans un environnement financier plus incertain, CARE France s'attachera à préserver son équilibre économique, à renforcer ses partenariats et à affirmer son rôle au sein du réseau CARE international, pour continuer à porter haut les valeurs de solidarité, d'égalité et de dignité humaine.

COFICOM

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 45 48 88 18

MISSION D'AUDIT DES COMPTES DE CARE France au 30 06 2025

Note de compte-rendu de mission

Paris, le 12 décembre 2025

Table des matières

1	TRAVAUX EFFECTUES	3
1.1	Déroulement de la mission	3
1.2	Principaux contrôles effectués	3
1.3	Principales conclusions	4
2	SUIVI DES OBSERVATIONS PRESENTEES A L'OCCASION DES COMPTES ARRETES AU 30 06 2024 ...	5
2.1	Délais d'arrêté des comptes.....	5
2.2	Compte de liaison	5
2.3	Projets du siège contractés en devise.....	5
2.4	Suivi de comptes particuliers	6
2.4.1	Suivi du compte 46790000-Suivi Tiers du siège et du compte n°46874000 Inter-Entity Rec/Pay	6
2.4.2	Suivi du compte 27600000 CARE International Revolving Funds	7
2.4.3	Taxe sur les salaires.....	7
2.4.4	Compte 46863000 charges à payer Liban.....	7
3	REMARQUES GENERALES SUR LE CONTROLE INTERNE.....	8
3.1	Calcul de la provision pour risque de change sur les écarts de conversion	8
3.1.1	Le principe de calcul	8
3.1.2	Les modalités d'application	8
3.2	Tableaux de calcul du revenu au Liban	9
4	PRINCIPALES OBSERVATIONS SUR LES COMPTES	10
4.1	Projet FRB16 GBFXCM1017 Fonds Mondial - Grant Cycle 7	10
4.2	Provision pour fonds dédiés.....	11
4.3	Transfert des bureaux Cameroun et Madagascar	11

Annexe

1 TRAVAUX EFFECTUÉS

1.1 Déroulement de la mission

Nos travaux ont suivi la mise à disposition des éléments par la comptabilité, dont le premier calendrier prévoyait une mise à disposition des états financiers le 17 novembre, lesquels ont été délivrés dans leur format définitif le 5 décembre

Les travaux ont été conduits au cabinet par Vincent Drisse et Jean Morard qui traitent le dossier depuis plusieurs années.

1.2 Principaux contrôles effectués

Les contrôles portent principalement sur :

1. le contrôle de la trésorerie (19 M€ en valeur nette arrondie au million d'euros au bilan) avec une exploitation des confirmations bancaires
2. le contrôle des dons manuels enregistrés en comptabilité (9 M€ en FY25), avec un recouplement entre les états produits par les prestataires chargés du traitement de la collecte de fonds et les montants comptabilisés. Nous nous assurons également que les collectes affectées à des opérations particulières ont été enregistrées conformément à la réglementation comptable en vigueur qui vise à garantir que les fonds collectés seront utilisés conformément à la volonté des donateurs
3. le contrôle de l'enregistrement des concours publics et subventions d'exploitation, avec à l'actif un montant de créances bailleurs (ou financeurs) de 45M€ correspondant aux contrats signés sous déduction des sommes déjà versées par les bailleurs. Symétriquement nous examinons les produits constatés d'avance apparaissant au passif pour 57 M€, correspondant à la valorisation des travaux restant à réaliser pour mener à terme les projets signés et en cours de réalisation.
4. en parallèle avec ces contrôles de bilan, nous examinons les recettes sur subventions et fonds privés (44 M€) et les charges sur projets.
5. la vraisemblance des hypothèses retenues pour le calcul des provisions
6. les autres comptes sont examinés en confrontant les soldes comptables aux éléments produits à titre de justificatifs
7. et enfin nous nous assurons que les documents de synthèse, incluant le bilan, le compte de résultat, le CROD (Compte de résultat par origine et par destination) et les autres éléments de l'annexe comptable, sont cohérents avec les opérations enregistrées en comptabilité analytique et que leur présentation est conforme à la réglementation en vigueur

Les contrôles 3 et 4 sont menés:

- par épreuve sur des projets significatifs conclus en euros ou en devises (principalement en dollar) au siège et dans les bureaux pays,
- et par des recouplements globaux entre la comptabilité et le suivi des projets par le contrôle de gestion

1.3 Principales conclusions

La trésorerie a été confirmée.

Les comptes de bilan n'appellent pas de remarque significative, autres que celles mentionnées en infra.

La collecte auprès du public nous est apparue correctement enregistrée

Le contrôle des charges et des produits a pu être conduit sans mettre en évidence d'erreurs importantes, ce qui n'exclut pas des améliorations possibles ou nécessaires examinées en chapitres 3 et 4.

2 SUIVI DES OBSERVATIONS PRESENTEES A L'OCCASION DES COMPTES ARRETES AU 30 06 2024

Nous avions présenté lors de notre précédent compte rendu des observations sur les points suivants.

2.1 Délais d'arrêté des comptes

Les délais d'arrêté des comptes ont été réduits, tout en restant excessifs.

En effet, la tenue d'une assemblée générale le 18 décembre nécessiterait en fonction de la réglementation en vigueur que le conseil d'administration arrête les comptes au plus tard le 3 novembre, alors que la dernière version des comptes annuels ne nous a été communiquée que le 5 décembre.

2.2 Compte de liaison

Les mouvements entre le siège et les bureaux étaient encore mal maîtrisés lors du précédent arrêté de comptes, avec la conséquence que des opérations de transfert comptabilisées au siège n'avaient pas été comptabilisées dans le bureau pays, ou inversement que des opérations constatées dans le bureau pays n'avaient pas été enregistrées au siège.

Ce dysfonctionnement a été réglé pour l'exercice clos le 30 06 2025.

2.3 Projets du siège contractés en devise

Il avait été signalé que les écarts de conversion n'avaient pas été calculés au siège, alors qu'il existe au siège des projets pour lesquels la devise de référence n'est pas l'euro.

Ces projets ont été pris en compte cette année, ce qui constitue une amélioration.

Il existe dans ces traitements un biais de calcul exposé en infra.

2.4 Suivi de comptes particuliers

2.4.1 Suivi du compte 46790000-Suivi Tiers du siège et du compte n°46874000 Inter-Entity Rec/Pay

Il avait été signalé que le compte n°46790000-Suivi Tiers présentait au 30 06 2024 un solde de 32.708€ non analysé, et il nous avait été répondu que compte « serait nettoyé en FY25 ».

Ce compte n'apparaît toujours pas analysé au 30 juin 2025.

La direction financière nous indique le 09 12 2025 que « *l'analyse du n°46790000-Suivi Tiers au 30 juin 2024 a été réalisée et dénouée à hauteur de 14 K€ sur FY25. Le solde de 18 K€ a par ailleurs été confirmé.* »

La confirmation des 18K€ ne nous a pas été communiquée, et la réponse fournie est peu convaincante.

Des encaissements de notes de débit au titre de la refacturation de personnel, ont été crédités au compte 46790000 pour 50.764 € (notes de débit du 4^e trimestre 2024 et du 1^{er} trimestre 2025 pour Pelcran), tandis qu'ils ont été crédités pour 50.326€ (notes de débit du 3 trimestre 2024 pour Pelcran et Nguyen).sur un autre compte 46874000.

Si les comptes 46790000 et 46874000 avaient été analysés, on se serait aperçu que le montant de de 50.764 +50.326= 101.090 correspondant à ces notes de débit aurait du être enregistré en produit.

Si l'analyse avait été plus poussée, on se serait aperçu au surplus que la note de débit du second trimestre 2025 (soit 23.751,22 euros pour Pelcran) n'avait pas été enregistrée, de sorte qu'au total c'est un montant de 101.090+23.751=124.841 qui n'est pas enregistré en produit.

A contrario, le solde du compte 467900 rectifié des notes de débit qui aurait dû être soldées, s'élève à un montant débiteur de 18+51=69K€ correspondant potentiellement à des charges non enregistrées.

Le compte n°46874000 Inter-Entity Rec/Pay, affecté à l'enregistrement des factures entre membres du réseau Care Int., présentait à l'ouverture de l'exercice au 30 juin 2024 un solde globalement débiteur de 111.030€ qui n'avait pas été confirmé en N-1.

Cette année il est provisionné à 100% pour sa quote part au Liban débitrice de 24 119, tandis qu'au Siège, ce compte est créiteur de 53 609€ au 30 juin 2025, correspondant essentiellement au remboursement des notes de débit dont la refacturation a été omise ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

En conclusion, l'analyse des comptes de tiers s'est globalement améliorée, mais reste à approfondir sur les comptes « débiteurs / créditeurs divers » et notamment n°46790000 et n°46874000.

2.4.2 Suivi du compte 27600000 CARE International Revolving Funds

La confirmation de ce compte a pu être effectuée au 30 juin 2025

2.4.3 Taxe sur les salaires

La charge de taxe sur les salaires qui avait augmenté en FY24 de +48% ou +134K€ sans corrélation avec la hausse des salaires, et sans avoir pu identifier alors la source de la régularisation qui était à l'origine.

Cette discordance a disparu en FY25.

2.4.4 Compte 46863000 charges à payer Liban

Ce compte présentait au 30 06 2024 un solde créditeur de 135K€ non analysé.

Ce compte a été sinon analysé, du moins soldé par un profit, et présente un solde nul au 30 juin 2025.

3 REMARQUES GENERALES SUR LE CONTROLE INTERNE

3.1 Calcul de la provision pour risque de change sur les écarts de conversion

3.1.1 Le principe de calcul

Nous avions tenté d'expliquer en annexe au précédent compte rendu sur les comptes au 30 juin 2024 destiné au service comptable, pourquoi le principe de calcul de la provision était erroné. Le risque de change sur un projet doit tenir compte des positions actives et passives, et non pas seulement des positions actives.

L'annexe 1 complète par un exemple les explications fournies dans le précédent compte-rendu.

Les calculs préparatoires sur les produits constatés d'avance pour évaluer les provisions à constituer n'ont pas été faits au Liban et au Cameroun ; sur la base des calculs préparatoires faits au siège et à Madagascar, on constate que la provision pour risque de change comptabilisée pour 36.809 (siège) + 15.326 (Madagascar) = 52.135 est injustifiée pour 46.887 soit 90% de la provision

3.1.2 Les modalités d'application

Indépendamment de ce que la position des produits constatés d'avance n'a pas été prise en considération dans les contrats en devises, les calculs opérés sur les créances bailleurs souffrent d'un biais de calcul dans le cas où un contrat fait l'objet d'un règlement dans une devise autre que la devise du contrat.

L'exemple suivant concernant le projet CA837 CCANLB008 intitulé « Lebanon Emergency Response-FY2 » illustre ce cas .

Il s'agit d'un contrat libellé en dollar canadien pour un montant de 307.047 CAD

Ce contrat a été enregistré le 15 12 2024 pour 205.422€, contrepartie des 307.407 CAD au taux de conversion à cette époque.

Un versement de la moitié du contrat a été reçu le 17 02 2025 en USD, ce qui représentait un montant de 102.838€

En euros, le solde du compte s'élevait donc à $205.422 - 102.838 = 102.584$

Le dollar canadien valait 0,624 € au 30 06 25, et la créance bailleur de $307.047 / 2 = 153.523,50$ CAD aurait dû être évaluée à $153.523,50 \times 0,624 = 95.798$ €, ce qui aurait dû amener à constater un écart de conversion actif de $102.584 - 95.798 = \underline{\underline{6.786}}$ €

Un autre calcul a été mené supposant implicitement que le taux de conversion entre dollar canadien et le dollar US est fixe, ce qui est évidemment faux.

On a converti de façon autonome les CAD et les USD, ce qui a amené à calculer un écart de conversion de 3.072€, soit la moitié de l'écart réel selon le calcul suivant :

	dev	mt dev	Mt€	dev évalué cours du 30 06 25	écart conv
enregistrement	CAD	307 047	205 422	191 581	13 841
règlement	USD	-107 905	-102 838	-92 069	-10 769
net					3 072

3.2 Tableaux de calcul du revenu au Liban

Les tableaux de calculs qui avaient été mis au point au Liban en FY23 et FY24 permettaient de calculer les positions en devise bailleur de référence pour les créances bailleurs comme pour les produits constatés d'avance.

Ces informations ne sont plus disponibles pour calculer rigoureusement les écarts de conversion actif et les provisions pour risque de change sur les écarts de conversion.

Les classeurs supportaient également pour chaque projet un historique, année par année, des flux de trésorerie et de charges, ainsi qu'un recouvrement pour chaque projet entre les données comptabilisées et les rapports financiers remis aux bailleurs.

Pour une raison inconnue, ces tableaux ont été abandonnés en même temps que la personne en charge de la césure a changé, ce qui se traduit par une régression sensible de la qualité de l'information disponible pour justifier les comptes sur le cycle charges/produits et créances bailleurs/produits constatés d'avance.

4 PRINCIPALES OBSERVATIONS SUR LES COMPTES

4.1 Projet FRB16 GBFXCM1017 Fonds Mondial- Grant Cycle 7

Le projet FRB16 GBFXCM1017 Fonds Mondial - Grant Cycle 7 est un cas particulier dans la mécanique de calcul du revenu.

Il fait partie des projets anciennement rattachés au Cameroun qui ont été transférés à Care USA.

Care France reste responsable de la bonne exécution du projet vis à vis du Fonds Mondial et perçoit à ce titre un icr, comme cela a été acté dans l'IPIA signé le 8 10 2024 entre Care France et Care Cameroun agissant sous le contrôle de Care USA.

La comptabilité a enregistré au siège un revenu de 646.830€ sur la base d'un taux d'icr de 6,26%, correspondant au taux moyen constaté sur les dépenses faites jusqu'au 30 09 2024.

Le taux d'icr sur la période passée de 6,26% n'est pas représentatif du taux à venir, puisque le taux moyen sur la durée du projet est de 4,85% (1.595.173 d'icr pour un total de dépenses de 32.901.176).

Les icr étaient décomptés jusqu'au 30 09 2024 en fonction de l'avancement des travaux faits par les partenaires, les dites dépenses étant suivies partenaire par partenaire. On a ainsi comptabilisé en icr 142.705€ au titre de FY24 et 51.857 au titre de la période courue entre le 01 07 24 et le 30 09 24, soit au total 194.562€.

Depuis la reprise du projet par Care USA, Care France a renoncé dans sa comptabilité à suivre l'avancement du projet par partenaire, tout le projet étant regroupé en une seule ligne.

Il est donc devenu impossible de calculer précisément les icr réellement acquis, et dans ces conditions, il convient à notre avis d'étaler les ICR en considérant que :

- les icr restant à percevoir au 30 09 2024 s'élèvent à 1.595.173(total des icr)- 194.562 (icr comptabilisés au 30 09 24)= 1.400.611
- les charges restant à comptabiliser sur le projet s'élèvent à 32.901.176 (charges totales sur la durée du projet) – 3.106.348 (charges consommées au 30 09 2024) = 29.794.828
- avec par conséquent un taux moyen d'icr sur la période restant à courir de $1.400.611 / 29.794.828 = 4,7\%$
- de sorte que pour la période du 01 10 24 au 30 06 25, les icr acquis se montent à 10.327.177 (dépenses sur le projet entre octobre 2024 et juin 2025) x 4,7% = 485.377€ et non pas 646.830€. L'écart de 646.830-485.377 = 161.453€ traduit une anticipation en FY25 sur les revenus futurs

4.2 Provision pour fonds dédiés

La provision pour fonds dédiés est représentative des fonds collectés en vue d'une opération particulière, qui n'ont pas encore été dépensés pour cette opération, et dont le reliquat reste à dépenser au cours des exercices futurs.

On a considéré jusqu'à présent, à notre avis à juste titre, que les fonds à dépenser dans le cadre d'une opération de collecte s'entendaient nets de frais de collecte.

Cette année, les frais de collecte des dons effectués au titre de SERA n'ont pas été déduits de la provision à hauteur de 53.111€.

La direction comptable et financière nous indique le 9 12 2025 que « *comme évoqué lors de précédents échanges, l'information n'étant pas disponible, la décision avait été prise de ne pas retraitier ces montants : il s'agit d'un choix de gestion assumé* ».

Nous n'avons pas souvenir d'échanges sur ce sujet avec la direction, et les frais, qui ont été enregistrés tout au long de l'année, étaient connus au 30 06 205.

Nous prenons acte de cette décision qui conduit à minorer le résultat propre de Care France.

4.3 Transfert des bureaux Cameroun et Madagascar

Nous n'avons pas d'observation concernant la comptabilisation de ces opérations.

Annexe

Cet exemple complète celui présenté en annexe au compte rendu de janvier 2025.

Il concerne le calcul de la provision pour risque de change sur les écarts de conversion.

Prenons l'exemple suivant d'un projet libellé en USD signé le 01 01 25, pour un montant de 1.000.000USD.

Nous supposons qu'aucun versement du bailleur n'a été reçu, ni aucune dépense n'a été faite sur ce projet au 30 06 25.

Il n'y a à notre avis aucun risque de change ni aucune provision à comptabiliser en pareille circonstance.

Si le cours du dollar a évolué de 0,96 euro pour 1 dollar au 01 01 25 à 0,85 euro pour 1 dollar au 30 06 25, les procédures mises en œuvre chez Care France conduisent :

1. à comptabiliser le 01 01 25 un montant en créance bailleur de $1.000.000 \times 0,96 = 960.000\text{€}$ et à comptabiliser symétriquement en produits constaté d'avance ces 960.000€.
2. à constater que cette créance ne vaut plus que $1.000.000 \times 0,85 = 850.000\text{€}$ au 30 06 25
3. à réestimer à 850.000€ la créance bailleur et à comptabiliser $960.000 - 850.000 = 110.000\text{€}$ en écart de conversion
4. à provisionner pour 110.000€ le risque de change

Les traitements 1 à 3 sont conformes aux dispositions du plan comptable, mais le traitement 4 est à notre avis injustifié. En effet la perte latente apparente sur les encaissements à venir du bailleur est compensée par le moindre niveau de dépenses à effectuer pour satisfaire aux obligations du contrat.